



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation aux épreuves écrites du concours interne d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3ème classe au titre de l'année 2021

1 – OBJECTIF DE LA PRÉPARATION ÉCRITE

La préparation consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui porte sur la résolution d'une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur un sujet d'ordre général et pour la deuxième épreuve, à répondre à des questions sous la forme de réponses structurées.

2 – CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION ÉCRITE

L'INSERR est chargé d'organiser cette préparation à distance pour le ministère de l'Intérieur.

Une page sera dédiée aux candidats inscrits via le site internet de l'INSERR : www.inserr.fr, onglet «formations» ; rubrique «préparation au concours interne»

- pour la première épreuve : trois devoirs (rédaction d'une note de synthèse)
- pour l'épreuve de questions : trois devoirs portant sur des notions élémentaires de droit public et du code de la route et de la sécurité routière.

Une fois l'inscription à la préparation validée, le candidat recevra de l'INSERR la confirmation de son inscription avec son **code d'accès**.

3 – INSCRIPTION A LA PRÉPARATION

La fiche d'inscription devra être :

- complétée, dactylographiée par le candidat, (numéro de matricule obligatoire au verso de la carte agent) ;
- visée par son supérieur hiérarchique ;
- adressée **uniquement** à l'animateur ou correspondant de formation pour signature.

***Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après
le lundi 26 octobre 2020 ne sera pas prise en compte.***

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITÉ

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de deux devoirs sur les trois proposés pour chacune des épreuves ;
- se présenter aux épreuves du concours interne.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – FINANCEMENT

La SDRF ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.